



Stationnement payant et problème médical

Par **Mr Blunt**, le **27/10/2020** à **19:54**

Bonjour,rrrnStationné pendant plus de 2 semaines sur une place payantes dont je n'ai pas vu les horodateurs (pas de panneau/marquage et horodateurs à + de 50m ou masqué par un arrêt de bus) suite à un problème médical m'empêchant de conduire, ai-je raison de poser un recours ? lequel ?rrrnmerci pour vos réponses

Par **amajuris**, le **28/10/2020** à **10:02**

bonjour,rrrnle code de la route limite à 7 jours maximum, le stationnement ininterrompu au même point d'un véhicule sur la voie publique ous dépendances.rnrndonc en laissant plus de 2 semaines votre véhicule au même endroit, vous êtes en infraction sanctionnée par une contravention.rnrnle stationnement payant doit être signalé, vous indiquez ne pas avoir vu la signalisation existante.rnrnje pense qu'un recours n'a aucune chance d'aboutir, vous pouviez faire déplacer un véhicule par un tiers pour le stationner chez vous.rnrnsalutations

Par **morobar**, le **29/10/2020** à **10:12**

Bjr,rrrn[quote]rnai-je raison de poser un recours rnrn[/quote]rnDe quoi vos vous plaignez ?rrrn* plusieurs PVrrrn* mise en fourrierernrn??